

Image not found or type unknown



Droit bancaire, defence des consommateur ?

Par **manou92**, le **09/03/2008** à **12:15**

bonjourrn, je voudrais juste savoir si une banque peut encaisser un cheque de grosse somme alors que sur le cpte il n'y a plus la somme correspond au montant et qu'il n'y pas d'autorisation de decouvert important. ne vaudrait il pas mieux le rejeter au risque d'une interdiction bancaire ?rnSi cela se fesait, ne s agirait il pas d'un encaissement abusive sachant que les banques n'ont pas le droit de mettre "en peril" ou dans la "l'ennuie" leur client ?rnmerci d'avance pour les reponses apportées